

INFRACTIONS SEXUELLES AU QUÉBEC

FAITS SAILLANTS 2011

Table des matières

Près de 5 000 infractions en 2011	1
Baisse de 9 % par rapport à 2010.....	2
Recul des infractions perpétrées avant 2011	2
Moins d'agressions sexuelles.....	3
Un peu plus d'infractions de voyeurisme et d'inceste	4
Une baisse bénéfique pour les jeunes et les adultes de chaque sexe	4
Les jeunes filles encore les plus touchées	5
Les victimes : des femmes huit fois sur dix	5
Les agressions sexuelles : 95 % des infractions commises sur des adultes	5
Agresseur connu de huit victimes sur dix	6
Résidence privée : principal lieu du crime.....	6
Deux infractions sur trois signalées dans les 30 jours suivant le délit.....	7
Auteurs des infractions : 96 % de sexe masculin.....	8
Notes méthodologiques.....	9

Près de 5 000 infractions sexuelles en 2011

Selon les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2), les corps policiers ont enregistré 4 958 infractions en 2011, soit 3 749 agressions sexuelles et 1 209 autres infractions d'ordre sexuel. Ces infractions composaient un peu plus de 6 % des infractions contre la personne qui ont été consignées par les corps policiers dans l'année.

Agression sexuelle

Emploi de la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement, dans des circonstances de nature sexuelle, de manière à porter préjudice à son intégrité sexuelle.

Le Code criminel prévoit trois niveaux d'agression sexuelle, soit l'agression sexuelle simple, l'agression sexuelle armée et l'agression sexuelle grave. Chacune est brièvement définie dans la section « Notes méthodologiques ».

Autres infractions d'ordre sexuel

Les autres infractions d'ordre sexuel regroupent notamment les cas de violence sexuelle envers les moins de 18 ans : les contacts sexuels ou l'incitation à des contacts sexuels avec un enfant de moins de 16 ans, exploitation sexuelle d'un jeune de 16 ou 17 ans, inceste, relations sexuelles anales non consentantes ou entre personnes de moins de 18 ans, bestialité et, depuis 2008, corruption d'enfant, leurre d'un enfant de moins de 18 ans au moyen d'un ordinateur ainsi que voyeurisme.

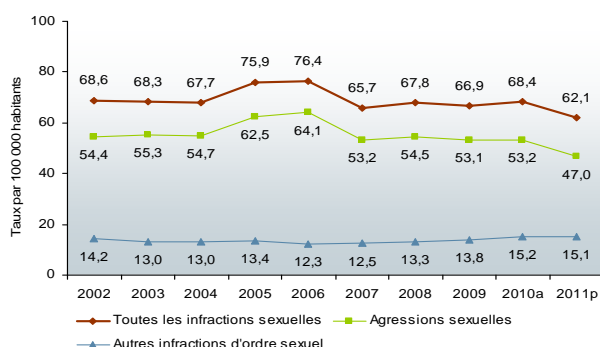
Baisse de 9 % par rapport à 2010

Le nombre d'infractions sexuelles a diminué de 450 en 2011. Le taux d'infractions sexuelles a chuté de 9,2 % pour s'établir à 62,1 par 100 000 habitants, devenant ainsi le plus faible des dix dernières années.

Le recul de 2011 est le plus important depuis 2007, année pendant laquelle le taux d'infractions sexuelles a chuté de 14 %. Cependant, alors que la baisse de 2007 était consécutive à deux années d'augmentation, dont une importante en 2005 (12 %), celle de 2011 survient après trois années de faibles variations (graphique 1).

Graphique 1

Évolution du taux d'infractions sexuelles, Québec, 2002 à 2011



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Taux d'infractions par 100 000 habitants

Le taux d'infractions par 100 000 habitants permet de comparer la fréquence des infractions entre des années, des territoires ou des groupes de la population (sexe ou âge).

Ce taux est calculé de la façon suivante : nombre d'infractions divisé par la taille de la population visée, multiplié par 100 000. Les données sur la population sont basées sur les estimations de Statistique Canada.

Recul des infractions perpétrées avant 2011

L'examen des infractions sexuelles enregistrées en 2010 et 2011 selon l'année de leur perpétration permet de mieux comprendre le recul de 2011.

Précisons d'abord que les trois quarts (3 709) des infractions enregistrées en 2011 ont été perpétrées dans l'année et le quart (1 249), dans une année antérieure¹ (tableau 1). Or, par rapport à 2010, on constate une baisse du nombre d'infractions, qu'elles aient été perpétrées en 2011 (-201) ou avant (-249). La diminution du taux d'infractions sexuelles perpétrées avant 2011 est même plus importante (-17 % comparativement à -5 %).

Il apparaît donc que la baisse du nombre d'infractions sexuelles enregistrées en 2011 provient surtout d'une diminution des dénonciations de crimes commis dans une année antérieure, particulièrement de ceux datant de plus de 20 ans (-124, soit -30 %).

Tableau 1

Nombre d'infractions sexuelles selon l'année de leur perpétration, Québec, 2010 et 2011

Année de perpétration de l'infraction	Année de l'enregistrement		Différence 2011-2010	Variation 2011/2010 (en %)
	2010 ^a	2011 ^p		
Avant l'année de l'enregistrement	1 498	1 249	-249	-16,6
1 à 3 ans	634	572	-62	-9,8
4 à 10 ans	293	250	-43	-14,7
11 à 20 ans	162	142	-20	-12,3
21 ans et +	409	285	-124	-30,3
Dans l'année de l'enregistrement	3 910	3 709	-201	-5,1
Total	5 408	4 958	-450	-8,3

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

¹ Comme toute infraction, une infraction sexuelle peut être perpétrée avant l'année de la plainte et de l'enregistrement par les services policiers. Pour les crimes sexuels, cette situation est assez fréquente, notamment parce que ces crimes étaient très souvent occultés il y a quelques décennies, tandis qu'ils sont maintenant reconnus et désapprouvés par la société. Ce changement de valeurs favorise la dénonciation par les victimes de ce temps.

Mentionnons que le nombre de victimes ayant un délai de signalement supérieur à 20 ans ont touché un sommet en 2006 (454) et qu'il est moins élevé depuis. En 2011, 287 victimes, dont 258 étaient mineures au moment de l'incident, ont signalé un crime datant de plus de 20 ans.

Il faudra tout de même attendre quelques années pour voir si l'on assiste à une baisse réelle du nombre d'infractions sexuelles dénoncées plusieurs années après leur perpétration.

Moins d'agressions sexuelles

La baisse du nombre d'infractions sexuelles en 2011 s'est surtout fait sentir du côté des agressions sexuelles, dont le nombre a diminué de 455 (tableau 2). Les agressions sexuelles de tous les niveaux de gravité ont reculé. Ainsi, les agressions sexuelles simples, qui composent la presque totalité des agressions sexuelles (98 %), ont vu leur nombre baisser de 437. Quant aux agressions sexuelles armées et graves, on en comptait respectivement 5 et 13 de moins qu'en 2010.

À cet égard, notons que la fréquence de ces deux types d'agressions sexuelles a diminué depuis 10 ans. En fait, 262 agressions sexuelles graves ont été consignées entre 2001 et 2006 comparativement à 124 entre 2007 et 2011. Pour les agressions sexuelles armées, la diminution a été moins importante, mais néanmoins réelle, les nombres respectifs étant de 418 à 331.

Tableau 2
Nombre et taux d'infractions sexuelles selon la catégorie d'infractions, Québec, 2010 et 2011

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2010 ^a	2011 ^p	Différence 2011-2010	2010 ^a	2011 ^p	Variation 2011/2010 (en %)
Agression sexuelle simple	4 104	3 667	-437	51,91	45,95	-11,48
Agression sexuelle armée	66	61	-5	0,83	0,76	-8,43
Agression sexuelle grave	34	21	-13	0,43	0,26	-38,81
Total des agressions sexuelles	4 204	3 749	-455	53,18	46,98	-11,65
Contact sexuel	733	730	-3	9,27	9,15	-1,33
Incitation à des contacts sexuels	175	157	-18	2,21	1,97	-11,12
Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur	121	119	-2	1,53	1,49	-2,56
Voyeurisme	70	95	25	0,89	1,19	34,46
Inceste	57	68	11	0,72	0,85	18,19
Exploitation sexuelle	29	26	-3	0,37	0,33	-11,18
Corruption d'enfant	7	6	-1	0,09	0,08	-15,08
Bestialité	5	5	0	0,06	0,06	-0,93
Relation sexuelle anale*	7	3	-4	0,09	0,04	-57,54
Total des autres infractions d'ordre sexuel	1 204	1 209	5	15,23	15,15	-0,52
TOTAL	5 408	4 958	-450	68,41	62,13	-9,17

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

*non consentante ou avec des personnes de moins de 18 ans

Un peu plus d'infractions de voyeurisme et d'inceste

Bien que les autres infractions d'ordre sexuel soient demeurées sensiblement au même niveau qu'en 2010, on constate tout de même des variations à l'intérieur de la catégorie. Les infractions de voyeurisme et d'inceste sont les seules à afficher une hausse de leur nombre, soit respectivement de 25 et 11 (tableau 2). Avec un taux se situant autour de 1 par 100 000 habitants, ces crimes restent cependant peu fréquents. Quant aux autres crimes, la plupart affichent des baisses variées de leur nombre et de leur taux par 100 000 habitants.

Les infractions les plus fréquentes de la catégorie demeurent les contacts sexuels avec un enfant de moins de 16 ans (730), l'incitation à des contacts sexuels (157) et le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur (119).

Une baisse bénéfique pour les jeunes et les adultes de chaque sexe

On observe une baisse du nombre d'infractions sexuelles commises sur des personnes de moins de 18 ans et de celles commises sur des personnes de 18 ans ou plus (tableau 3). Dans l'ensemble, le recul a toutefois été plus prononcé du côté des jeunes que des adultes, le taux d'infractions par 100 000 ayant régressé de 10,7 % pour les premiers comparativement à 5,8 % pour les seconds. Concrètement, cette diminution équivaut à 366 infractions en moins envers les jeunes et 86 envers les adultes.

Chez les femmes, la baisse est aussi plus prononcée pour les jeunes. On observe toutefois le contraire dans la population masculine, le taux d'infractions par 100 000 habitants ayant davantage régressé pour les adultes (-18,7 % comparativement à -11,9 %). Quoiqu'il en soit, on peut affirmer qu'en 2011 les corps policiers ont enregistré moins d'infractions sexuelles envers les jeunes et les adultes quel que soit leur sexe.

Tableau 3

Nombre et taux d'infractions sexuelles¹ selon le sexe et le groupe d'âge des victimes, Québec, 2010 et 2011

Sexe et âge des victimes	Nombre			Taux		
	2010 ^a	2011 ^p	Différence 2011-2010	2010 ^a	2011 ^p	Variation 2011/2010 (en %)
Victimes féminines	4 309	3 976	-333	108,1	98,9	-8,5
Moins de 18 ans	2 631	2 355	-276	353,1	316,4	-10,4
18 ans ou plus	1 678	1 621	-57	51,8	49,5	-4,5
Victimes masculines	911	792	-119	23,2	20,0	-13,9
Moins de 18 ans	747	657	-90	95,6	84,2	-11,9
18 ans ou plus	164	135	-29	5,2	4,2	-18,7
TOTAL	5 220	4 768	-452	66,0	59,8	-9,5
Moins de 18 ans	3 378	3 012	-366	221,3	197,6	-10,7
18 ans ou plus	1 842	1 756	-86	28,9	27,2	-5,8

1. Exclut les infractions sans victime, les infractions pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge des victimes sont inconnues ou non conformes à la réalité.

a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Les jeunes filles encore les plus touchées

Comme dans les années précédentes, les infractions sexuelles enregistrées en 2011 ont été plus fréquentes du côté des jeunes. En effet, le taux d'infractions s'élevait à 197,6 par 100 000 jeunes comparativement à 27,2 par 100 000 adultes (tableau 3).

Lorsqu'on considère aussi le sexe, on remarque que les jeunes filles sont encore cette année les plus touchées par ces crimes, avec un taux atteignant 316,4. Elles sont suivies par les garçons (84,2), les femmes (49,5) et les hommes (4,2).

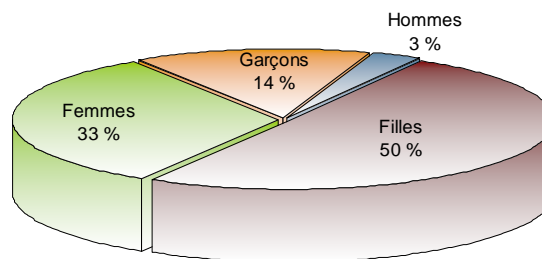
L'examen des taux d'infractions par tranches d'âge montre que les infractions sexuelles sont plus fréquentes parmi les filles de 12 à 14 ans (656,4 par 100 000) et de 15 à 17 ans (497,1), les femmes de 18 ou 19 ans (277,8) ainsi que les fillettes de 6 à 11 ans (250,6). Suivent avec des taux se situant entre 100 et 200 par 100 000 habitants, les femmes de 20 à 24 ans, les garçons de 12 à 17 ans et les fillettes de 5 ans ou moins.

Les victimes : des femmes huit fois sur dix

La répartition des victimes d'infractions sexuelles en 2011 selon le sexe et l'âge montre qu'elles étaient composées en majorité (50 %) de filles de moins de 18 ans (graphique 2). Les femmes adultes, composaient le tiers (33 %). Quant aux garçons² et aux hommes, leur proportion respective était 14 % et 3 %.

Graphique 2

Répartition des victimes d'infractions sexuelles*, jeunes et adultes, selon le sexe, Québec, 2011^p



* Exclut les victimes pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

^p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Les agressions sexuelles : 95 % des infractions commises sur des adultes

Peu importe leur âge, les victimes ont principalement subi des agressions sexuelles. Toutefois, cette affirmation est encore plus vraie pour les adultes (95 %) que les jeunes (70 %).

On remarque aussi que les femmes adultes ont davantage subi des agressions sexuelles simples que les hommes (94 % comparativement à 87 %), ces derniers ayant été un peu plus l'objet d'agressions sexuelles armées ou graves (7 % comparativement à 2 %) (tableau 4).

Les filles ont pour leur part été un peu plus victimes d'agressions sexuelles que les garçons (68 % comparativement à 63 %), lesquels ont été davantage victimes d'une autre infraction d'ordre sexuel (37 % comparativement à 32 %).

² Selon les données sur la population du Québec en 2011, on dénombrait 3 277 005 femmes de 18 ans et plus alors que le nombre de garçons de moins de 18 ans était de 779 994.

Tableau 4

 Répartition (en %) des victimes d'infractions sexuelles*, jeunes et adultes, selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 2011^p

Catégorie d'infractions	Jeunes victimes			Victimes adultes		
	Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total
Agression sexuelle grave	0,3	0,5	0,3	0,4	3,0	0,6
Agression sexuelle armée	0,8	0,9	0,8	1,9	4,4	2,1
Agression sexuelle simple	67,1	61,5	65,9	93,6	87,4	93,2
Total des agressions sexuelles	68,2	62,9	67,0	95,9	94,8	95,9
Autre infraction d'ordre sexuel	31,8	37,1	33,0	4,1	5,2	4,1
TOTAL	100	100	100	100	100	100
TOTAL (nombre)	2 355	657	3 012	1 621	135	1 756

* Exclut les victimes pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

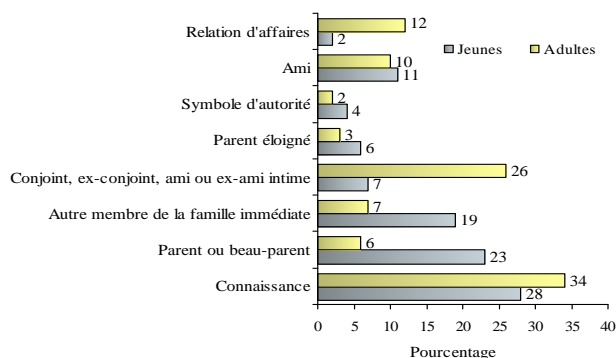
Agresseur connu de huit victimes sur dix

La majorité (79 %) des victimes connaissait l'auteur de l'infraction sexuelle. Cette proportion était plus élevée pour les moins de 18 ans (85 %) que pour les 18 ans ou plus (68 %).

Du côté des jeunes victimes, l'agresseur était surtout un membre de la famille (48 % au total), soit un parent ou un beau-parent (23 %), un autre membre de la famille immédiate (19 %) ou un parent éloigné (6 %) (graphique 3). Il était aussi souvent, une connaissance (28 %) et un ami (11 %). Du côté des adultes, l'auteur était principalement une connaissance (34 %), un conjoint, ex-conjoint, ami intime ou ex-ami intime (26 %), une relation d'affaires (12 %) et un ami (10 %).

Notons que la proportion de jeunes agressés par un membre de la famille était particulièrement élevée pour les victimes de moins de 5 ans (67 %) et de 6 à 11 ans (56 %), puis diminuait pour les 12 à 14 ans (29 %) et les 15 à 17 ans (24 %). Le membre de la famille le plus en cause était, pour les victimes de moins de 5 ans, le parent ou le beau-parent (40 %) et, pour celles de 6 à 11 ans, un autre membre de la famille immédiate (27 %).

Graphique 3

 Répartition des victimes d'infractions sexuelles*, jeunes et adultes, connaissant l'auteur présumé, selon le type de relation, Québec, 2011^p


* Exclut les victimes pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

p : données provisoires

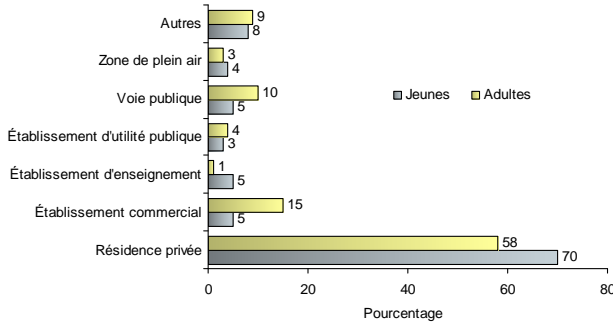
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Résidence privée : principal lieu du crime

La majorité des infractions sexuelles, soit 70 % de celles envers les jeunes et 58 % de celles envers les adultes, a été perpétrée dans une résidence privée (graphique 4). Pour les jeunes victimes, les autres lieux connus sont surtout un établissement d'enseignement (5 %), la voie publique (5 %) et un établissement commercial (5 %) et, pour les adultes, un établissement commercial (15 %), la voie publique (10 %) et un établissement d'utilité publique (4 %).

Graphique 4

Répartition des infractions sexuelles*, commises sur des jeunes ou des adultes, selon le lieu de l'infraction, Québec, 2011^p



* Exclut les victimes pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Mentionnons que, du côté des jeunes victimes, celles de 5 ans ou moins étaient en proportion plus nombreuses (83 %) à avoir été agressées dans une résidence privée. Cette proportion diminuait avec l'élévation de l'âge pour se situer à 59 % pour les 15 à 17 ans. Du côté des victimes adultes, c'était le contraire, c'est-à-dire que la résidence privée devenait plus souvent le lieu de l'infraction avec l'avancement en âge, la proportion étant d'un peu plus de 50 % pour les 18 à 24 ans et atteignant 69 % pour les 65 ans ou plus.

Deux infractions sur trois signalées dans les 30 jours suivant le délit

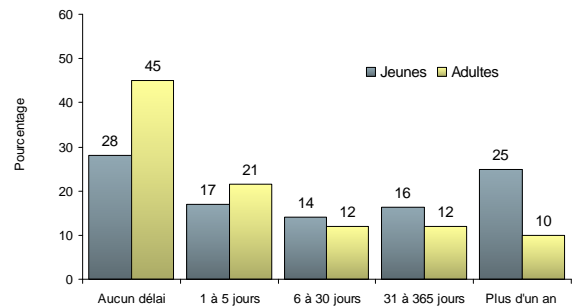
Près des deux tiers (64 %) des infractions sexuelles enregistrées en 2011 ont été signalées à la police à l'intérieur du mois suivant l'incident. Pour 15 % des victimes, le signalement à la police a été fait entre un mois et un an après et, pour 20 % d'entre elles, plus d'un an s'est écoulé avant que la police soit avisée de l'infraction.

Les adultes sont en proportion plus nombreux que les jeunes à avoir dénoncé l'agresseur dans un délai inférieur à un mois (77 % comparativement à 58 %) (graphique 5). Le délai a été plus long pour les jeunes victimes : il se situait entre un mois et un an pour 16 % d'entre eux et était supérieur à un an pour 25 %.

Le plus long délai des jeunes ne surprend pas. En effet, quelle que soit leur relation avec l'auteur présumé, les jeunes, surtout les enfants, n'ont pas nécessairement la capacité de reconnaître la nature et la gravité des gestes sexuels à leur endroit. De plus, étant souvent agressés au sein de leur propre famille, les jeunes victimes peuvent ne pas savoir vers qui se tourner pour confier leur malaise en plus de craindre les conséquences d'un dévoilement pour eux-mêmes ou leur famille.

Graphique 5

Répartition des infractions sexuelles*, commises sur des jeunes ou des adultes, selon le temps écoulé entre l'incident et le signalement à la police, Québec, 2011^p



* Exclut les victimes pour lesquelles les données sur le sexe ou l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

p : données provisoires

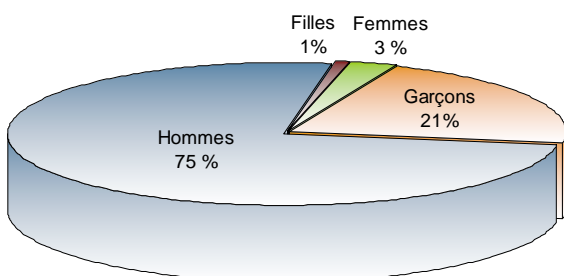
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Auteurs des infractions : 96 % de sexe masculin

Comme par les années passées, les auteurs d'infractions sexuelles enregistrées en 2011 étaient presque tous de sexe masculin (96 %). Plus précisément, 75 % étaient des hommes, 21 % des garçons, 3 % des femmes et 1 % des filles (graphique 6).

Graphique 6

Répartition des auteurs d'infractions sexuelles*, jeunes et adultes, selon le sexe, Québec, 2011^p



* Exclut les auteurs présumés pour lesquels les données sur le sexe ou l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

^p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Bien que les garçons de 12 à 17 ans soient relativement peu nombreux parmi les auteurs présumés, ce groupe détenait le plus fort taux d'auteurs d'infractions sexuelles par 100 000 habitants.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Source de données

Les statistiques présentées dans ce bulletin d'information sont issues des données sur la criminalité déclarée par les corps policiers au Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). La majorité des corps de police desservant le Québec, soit l'ensemble des services de police municipaux, la Sûreté du Québec et quelques corps de police autochtones, se servent du programme DUC 2. Ces statistiques sont couramment utilisées pour dresser le portrait de la criminalité et en tracer l'évolution.

Extraction des données

Les données de 2011 sont celles enregistrées avant le 1^{er} avril 2012. Elles comprennent tous les dossiers que les corps policiers participant au Programme DUC 2 ont ouverts ou traités en 2011. Ces statistiques ne reflètent donc qu'une partie de la criminalité, soit celle signalée aux autorités policières ou connue d'elles, et enregistrée dans les dossiers officiels.

Au moment de l'extraction des données de 2011, celles de 2010 ont été actualisées pour tenir compte de toutes les modifications qui y ont été apportées en 2011.

Dénombrement des infractions

Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée dans les statistiques du présent rapport.

Les trois niveaux des agressions sexuelles

Agression sexuelle simple

Agression sexuelle qui ne cause pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime.

Agression sexuelle armée

Agression sexuelle à laquelle se rattachent une ou des circonstances aggravantes soit :

- porter, menacer d'utiliser ou utiliser une arme ou une imitation d'arme;
- menacer d'infliger des lésions corporelles à une autre personne que le plaignant;
- infliger des lésions corporelles au plaignant;
- participer à l'infraction avec une autre personne.

Agression sexuelle grave

Agression sexuelle qui blesse, mutilé ou défigure la victime ou met sa vie en danger.

INFRACTIONS SEXUELLES AU QUÉBEC Faits saillants 2011

Juillet 2012

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation
policière

Ministère de la Sécurité publique

Tour du Saint-laurent, 9^e étage

2525, boulevard Laurier,

Québec (Québec) G1V 2L2

Courriel : infocom@msp.gouv.qc.ca

Télécopieur : 418 646-3564